REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

CONDITIONS A REMPLIR POUR LE CONCOURS DES 240 EXPERTS EN SECURITE ROUTIERE

Le concours est ouvert à tout candidat camerounais ou étranger des deux sexes dans les filières suivantes :

- Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR) : 80 places dont 10 internes ;
- Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) : 160 places dont 20 internes .

I- CONDITIONS EXIGEES

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

I.1 CANDIDATS EXTERNES

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 19 ans au moins et 32 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours.

I.2 CANDIDATS INTERNES

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- avoir une ancienneté de service d'au moins cinq (5) ans ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 45 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours.

I.3 POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- être âgé de 19 ans au moins et 45 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- avoir un passeport ou un titre de séjour qui couvre toute la durée de formation.

II – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés dans les Délégations régionales des Transports au plus tard le **17 juin 2022,** délai de rigueur, et comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription téléchargeable sur le site du Ministère des Transports ou à retirer au moment du dépôt de dossier ;

CAMEXAMEN.COM

- une demande manuscrite timbrée à 1000 FCFA adressée à Monsieur le Ministre des Transports et précisant le cycle de formation sollicité;
- six (06) photos récentes 4x4 en couleur/fond blanc portant au verso les noms, prénoms, date et lieu de naissance du candidat ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte de séjour couvrant toute la période de formation pour le candidat étranger ;
- une photocopie certifiée conforme du permis de conduire. Pour les candidats étrangers, ajouter un certificat d'authenticité dudit permis ;
- un certificat médical signé par un médecin de l'administration, **attestant que le candidat est physiquement et mentalement apte à exercer la profession d'Expert en sécurité routière**, en lien avec la conduite des véhicules légers et lourds;
- une grande enveloppe timbrée à 500 Fcfa (timbre postal) portant l'adresse complète du candidat ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de trois (03) mois au plus;
- une attestation de présence effective signée du supérieur hiérarchique du lieu de fonction pour les candidats internes et datant de trois (03) mois au plus;
- un reçu justifiant du paiement, auprès du Délégué régional des Transports, des frais d'inscription de 25000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats externes et 40 000 (quarante mille) pour les candidats internes.

NB : - Toutes les pièces certifiées conformes doivent dater de trois (03) mois au plus ;

- En ce qui concerne les candidats remplissant les conditions exigibles au présent concours et titulaires du **CAPEC** (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement de la Conduite des véhicules à moteurs) et d'un permis de conduire de la catégorie « C », leur admissibilité sera faite directement pour la 2ième année sur études de dossiers.

III- REPARTITION DES PLACES DISPONIBLES

FILIERES	EXTERNES	INTERNES	TOTAL
IPCSR	140	20	160
DPCSR	70	10	80
TOTAL	210	30	240

IV- LIEU ET DUREE DE FORMATION

La formation se déroulera à l'Institut Sous-régional de Sécurité Routière et de Recherches (ISSERR) sis à Yaoundé pour une durée de :

- trois (03) ans pour les Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR);
- deux (02) ans pour les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR).

V- PROGRAMME ET CALENDRIER DU CONCOURS

V.1 – Epreuves écrites

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficients
Samedi 16 juillet 2022	08h00 – 11h00	Culture générale	3h	4
	12h00 – 16h00	Epreuve de synthèse professionnelle	4h	6

CAMEXAMEN.COM

- L'épreuve de culture générale relève du programme des classes de terminale ;
- L'épreuve de synthèse professionnelle portera sur la **signalisation routière, le code de la route, l'environnement, le véhicule, le secourisme, la route** et **l'autoroute.**

V.2 – Epreuves orales et pratiques

Seuls les candidats déclarés admissibles au terme de la phase écrite et ceux retenus sur etude de dossiers y prendront part.

Dates	épreuves	contenu	coefficients
Du 11 au 13 août 2022	pratique	Conduite du véhicule (créneau et circulation)	3
	orale	Entretien avec le jury	2

VI – PUBLICATION DES RESULTATS

Les admissibilités et les résultats définitifs seront proclamés par le Ministre chargé des Transports. /-

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Copies :
- SG/PM (pour info)
- MINDEF
- SG
- IG
- Chonos/Archives

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Republic of Cameroon
Paix - Travail - Patrie
Peace - Work - Fatherland
Le Ministre
Minister of Transport
MINISTRE DES TRANSPORTS

NGALLE BIBEHE Jean Ernest Massena

CAMEXAMEN.COM